

Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu
13 novembre 2025
Fiche d'information des autorités fédérales

regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca

Dans vos réponses aux questions ci-dessous, veuillez inclure toute information pertinente sur les activités de consultation ou d'engagement associées avec les Autochtones, le public ou d'autres parties prenantes, et identifier tout partenaire ou collaboration.

1. MANDAT ET DOMAINE(S) D'EXPERTISE

Décrivez clairement le mandat de votre ministère ou organisme et précisez vos domaines de responsabilité ou d'expertise qui pourraient être liés à l'évaluation régionale.

La Garde côtière canadienne (GCC) possède et exploite la flotte civile du gouvernement fédéral et fournit des services maritimes essentiels aux Canadiens. En tant qu'organisme d'exploitation spécial, elle aide le gouvernement du Canada à assurer la sécurité et l'accessibilité des voies navigables et joue un rôle clé dans le soutien de l'utilisation et du développement durables des océans et des voies navigables du Canada. Le mandat de la GCC est établi par deux lois fédérales : la Loi sur les océans et la Loi sur la marine marchande du Canada. Ensemble, ces lois confèrent à la GCC la responsabilité de fournir des services maritimes essentiels, notamment :

- aides à la navigation
- entretien des chenaux
- recherche et sauvetage maritimes
- intervention en cas de pollution marine
- intervention auprès de navires dangereux
- déglacage et services de gestion des glaces
- communications maritimes et gestion du trafic maritime
- appui aux autres ministères, conseils et organismes du gouvernement, en fournissant entre autres des services de navires et d'aéronefs

2. AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES

Énumérez et résumez la nature des autorités réglementaires de votre ministère ou organisme en ce qui concerne les travaux ou activités physiques dans la région du Cercle de feu.

Dans la région du Cercle de feu, la Garde côtière canadienne (GCC) n'a pas de pouvoir direct d'autorisation pour les activités minières ou de construction terrestres, mais elle possède des pouvoirs réglementaires concernant les voies navigables et les opérations maritimes susceptibles d'être affectées par des travaux. Les services offerts sont régis par des lois telles que la Loi sur les océans, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la responsabilité maritime, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur les navires naufragés, abandonnés ou dangereux et la Loi sur la

gestion des situations d'urgence. Les activités de la GCC sont également conformes à d'autres lois, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie.

3. RENSEIGNEMENTS OU CONNAISSANCES DES EXPERTS

Énumérez et résumez les spécialistes ou les informations ou connaissances spécialisées dont dispose votre ministère ou organisme et qui pourraient être pertinents pour l'évaluation régionale. Incluez toutes les recherches, tous les rapports et tous les ensembles de données dans cet inventaire de réponses.

La GCC possède une expertise opérationnelle pointue, des connaissances techniques et des ensembles de données gérés à l'échelle nationale qui sont pertinents pour une évaluation régionale du Cercle de feu, particulièrement lorsque les activités de développement proposées recoupent les eaux navigables. Bien que la GCC ne réalise pas de recherches sur les infrastructures minières ou terrestres, elle fournit une expertise fédérale reconnue en matière de sécurité maritime, de navigation et d'intervention d'urgence, qui peut éclairer l'évaluation des risques et des effets associés aux travaux physiques à proximité ou sur l'eau.

Parmi les principaux spécialistes de la GCC figurent des experts en navigation maritime et en gestion des voies navigables, responsables de l'évaluation des dangers pour la navigation, de la planification et de l'entretien des aides à la navigation et de la formulation de recommandations sur les itinéraires sécuritaires et l'atténuation des risques lorsque l'activité des navires pourrait augmenter en raison du transport lié au projet. La GCC dispose également des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM), qui assurent des communications en temps réel, diffusent des renseignements sur la sécurité et gèrent les services de déclaration et de trafic des navires dans les eaux canadiennes. Ces fonctions génèrent des connaissances et des dossiers opérationnels qui peuvent servir à comprendre les tendances en matière d'activité des navires, les incidents et les risques pour la navigation. Les coordonnateurs des opérations de recherche et de sauvetage (SAR) de la GCC possèdent une expertise en matière de préparation et d'intervention d'urgence, notamment concernant les types d'incidents susceptibles dans les régions éloignées où les infrastructures sont limitées et où la variabilité environnementale est élevée.

La GCC dispose également d'une expertise et de capacités spécialisées grâce à son programme d'intervention environnementale, incluant des intervenants formés et du matériel pour la lutte contre la pollution marine. Ces connaissances portent notamment sur les scénarios de déversement (p. ex., rejets de diesel, matières dangereuses ou débris provenant d'activités de construction ou de transport) et sur la planification des interventions dans les zones éloignées et difficiles d'accès. L'expérience réglementaire et opérationnelle de la GCC en matière d'incidents de pollution lui permet d'apporter une expertise précieuse sur la prévention des risques, la logistique d'intervention et les conséquences environnementales potentielles dans les milieux aquatiques.

Les ressources de la GCC qui appuient cette expertise comprennent sa flotte (navires et embarcations plus petites pouvant appuyer les opérations, les levés, la logistique et les interventions d'urgence), l'infrastructure du Système de surveillance des navires de la Garde côtière (SSNC) et ses dépôts de matériel d'intervention environnementale. [Liste complète des ressources de la GCC pour la région de l'Arctique en pièce jointe au courriel].

Les principales ressources d'information pertinentes pour l'évaluation comprennent les aides à la navigation, les avis aux navigateurs et les renseignements sur la gestion des voies navigables (dangers, obstacles et conditions de navigation) de la GCC. La GCC donne également accès à des ensembles de données officiels sur la navigation par l'entremise de plateformes nationales comme le Portail de navigation électronique, qui regroupe des renseignements maritimes fédéraux faisant autorité, notamment les avis de navigation, les renseignements sur les glaces et d'autres données opérationnelles.

La GCC collabore étroitement avec les communautés, les gouvernements et les organisations autochtones dans l'Arctique afin de favoriser la sécurité du transport maritime, les interventions d'urgence et la protection de l'environnement. Cette collaboration comprend des échanges réguliers visant à intégrer les connaissances locales et autochtones à la planification opérationnelle, la coordination avec les dirigeants communautaires lors d'incidents et des partenariats qui renforcent les capacités en matière de sécurité nautique. La GCC travaille également avec des partenaires autochtones par l'entremise d'initiatives comme la Garde côtière auxiliaire canadienne et les réseaux d'intervention communautaires, contribuant ainsi à améliorer la préparation locale en matière de recherche et de sauvetage et d'intervention en cas de pollution marine dans les régions éloignées où les communautés sont souvent les premières à observer les dangers ou à intervenir.

4. POLITIQUES, PROGRAMMES OU INITIATIVES

Énumérez et résumez les politiques, programmes ou initiatives passés, actuels et prévus de votre ministère ou organisme qui pourraient être pertinents pour l'évaluation régionale. Incluez dans cette réponse un aperçu des initiatives de financement connexes et fournissez des informations sur les emplacements géographiques, les prochaines étapes et le calendrier du programme ou de l'initiative.

La GCC est un organisme civil d'intervention qui n'élabore pas de politiques. Elle fournit des services d'intervention d'urgence en milieu maritime, notamment la recherche et le sauvetage, la gestion des risques maritimes et environnementaux, le déglacage et l'escorte, les aides à la navigation, les SCTM, et d'autres. Ces services contribuent à la sécurité maritime, à la navigation, à la prévention des déversements et à la capacité d'intervention d'urgence dans les eaux isolées dans l'arctique.

5. Décrivez les responsabilités, les renseignements ou les connaissances supplémentaires ainsi que les partenaires ou collaborations qui n'ont pas été mentionnés ci-haut.

Aucun.